



Commune de Montanaire

Rapport 2024 des délégués à l'Association du Centre Intercommunal de Santé l'Oasis (ACISO)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les délégués des huit communes membres de l'ACISO ont été convoqués le 30 Mai dernier pour l'Assemblée générale ordinaire.

Cette association ne coûte rien à la commune, elle rapporte environ CHF 900.- par année. Les huit communes ont des parts sociales.

L'EMS l'Oasis dispose de 77 lits au total.

Les principaux événements:

- L'année 2023 a apporté un résultat positif de l'audit Civess avec 16 points atteint, 5 points ont été partiellement en lien avec la traçabilité informatique.
- Les re-certifications des ISO 9001 (management de la qualité), ISO 45001 (santé & sécurité au travail) et le nouveau venu l'ISO 14001 (management environnemental).
- Trois bornes électriques destinées aux véhicules ont été posées.

Quelques statistiques ci-dessous :

- Taux d'occupation de longs séjours : 99.47%
- Taux d'occupation de courts séjours : 85.15%
- L'ancienneté moyenne des collaborateurs : 6 ans et 4 mois

Le contrôle des comptes de l'exercice 2023 nous montre de moins bons chiffres que ceux de l'année 2022 avec une perte d'exploitation de CHF 222'773.82

Plusieurs explications sont à mentionner sur les chiffres de 2023.

La baisse du taux plaisir qui représente la dotation en soins est fondée sur la valeur moyenne des besoins en soins requis des résidents. Le calcul se fonde sur les évaluations Plaisir et tient compte du financement. Le score va jusqu'à 12, qui équivaut au financement par journée par les assurances maladie CHF 75.05 en moyenne en 2023. L'impact est important sur plus de 25'000 journées. Ceci influence également le report soins ainsi que les droits aux allocations d'impotence qui s'en trouvent diminués. Une dotation trop élevée par rapport au financement soins.

Le prix de l'électricité avec une augmentation de 254.71% et le gaz, soit une augmentation de 13.68% qui aura un impact sur les chiffres.

Des pertes sur débiteurs de plus en plus de successions répudiées et des factures finales impayées ou partiellement payées par 4 résidents pour un montant de CHF 10'133.38 sont aussi à relever.

Le montant pour le personnel à remplacer par du personnel intérim montre une différence de CHF 36'854.95 par rapport à l'année 2022.

Le bénéfice hors exploitation est de CHF 59'747.06.

La maison de la santé fait un bénéfice de CHF 88'803.76 elle est largement bénéficiaire avec ses 4 locaux CMS, HIB policlinique, podologie et physiothérapie.

Le CAT avec une perte de CHF 31'656.70 liée aux charges mobilières/immobilières, le loyer de la chapelle funéraire (encaissement de CHF 1'800.-) ainsi que la cotisation des communes membres pour CHF 800.-.

Le lit CAT de nuit est occupé par un habitant en long séjour suite à la fermeture du Sagittaire.

Il y a eu l'utilisation du fond de réserve qui équivaut à CHF 300'000.-.

La situation financière montre un bénéfice de CHF 6'445.75

Le projet 2023 de créer une garderie a été abandonné, car il représente trop de contrainte pour le réaliser.

Le projet actuel est d'agrandir de 6 lits pour des bénéficiaires en psychiatrie de l'âge avancé dans les 500 m2 laissés vide, suite au déménagement des locaux médicaux à la maison de santé.

Au vue de ce qui précède, je demande au conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et je vous remercie de votre attention.

Montanaire, le 2 juin 2024

Elke Hofstaetter Pasche - rapporteuse

Les délégués :

Daniel Kalina, Lionel Pasche, Elke Hofstaetter Pasche

Suppléante: Christine Dubrit